



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DES DECISIONS DE
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 MARS 2024

Salle du Conseil - 1 avenue François MITTERRAND - 11 500 QUILLAN

Délibération DC 2024-027

Compte administratif 2023 – Budget général

| | | | |
|--|--|---------------------------|---------------------|
| Date de convocation : 1 ^{er} mars 2024 | Liste des délibérations affichées le : 11.03.2024 | | |
| Nombre de conseillers en exercice : 83 | Présents : 55 à l'ouverture de la séance | | |
| Absents et dépôts de pouvoirs : 4 | Excusés : 22 | Autres absents : 2 | Votants : 59 |

Présents : Serge MOUNIÉ (Artigues), Philippe PARRAUD (Axat), Jean-Pierre ADROIT (Belcaire), Alain CHANAUD (Belvianes et Cavirac), Georges RAMON (Belvis), Alfred VISMARA (Cailla), Didier MONTAGNE (Campagna de Sault), David FERNANDEZ (Campagne sur Aude), Bernard VAQUIÉ (Camurac), Bruno CARBONNEL (Chalabre), Evelyne GARROS (Chalabre), Jacques MAMET (Chalabre), Joseph LLOPIS (Comus), Eric ASTIER (Corbieres), Jacky ONDEDIEU (Coudons), Patrick DE BOISSIEU (Counozouls), Jacques PETIT (Escouloubre), Christian SOULA (Espérazza), Rose-Marie DAROT (Espérazza), Elvire ANDREWS (Espérazza), Patrick CAZAUD (Espérazza), Dominique BRUCHET (Gincla), Yves ANIORT (Granes), Alain PIGA (Joucou), Jacques GALY (Lapradelle Puilaurens), Christian ARAGOU (Le Bousquet), Honoré GERVAIS (Le Clat), Sauveur TRANIELLO (Marsa), Francis SAVY (Mazuby), Alain RENON (Montfort sur Boulzane), Bertrand BARGAIN (Montjardin), Alain BONNERY (Nébias), Marie Antoinette MOULIS (Niort de Sault), Jean Paul MARTINEZ (Peyrefitte du Razès), Olivier FERRIER (Puivert), Pierre CASTEL (Quillan), Jacques MANDRAU (Quillan), Gilles ALARD (Quillan), Jean POLY (Quillan), Christine BINDER (Quillan), Mohamed EL HABCHI (Quillan), Jacques DE LA PIQUERIE (Quirbajou), Hervé CHAPUT (Rodome), Jean-Louis BOUSQUET (Roquefeuil), Sébastien TORREILLES (Salvezines), Serge BACAVE (Saint Benoit), Jean-Jacques MARTY (Saint Ferriol), Cédric PLICHARD (St Jean de Paracol), Denis MALTAT (St Julia de Bec), Louis SIRE (St Just et le Bézu), Jeanine BOULET (Saint Louis et Parahou), Rose Marie MANAUD (St Martin Lys), Antony SANCHEZ (Sainte Colombe sur Guette), Jean-Christophe GAUVRIT (Tréziers) et Anthony CHANAUD (Val du Faby).

Procurations : Gilbert SIMON (Campagne sur Aude) à David FERNANDEZ (Campagne sur Aude), Jean-Jacques AULOMBARD (Chalabre) à Bruno CARBONNEL (Chalabre), Marc RIVALS (Villefort) à Jacques MAMET (Chalabre) et Georges BENNAVAIL (Val du Faby) à Jacques DE LA PIQUERIE (Quirbajou).

Excusés : Christophe PIQUEMAL (Aunat), Jean Claude MICHELOU (Axat), Lucien RIVIE (Belfort sur Rebenty), Sébastien DAIGNEAUX (Bessède de Sault), Claire THENARD (Courtauly), Julie LE MORVAN (Espérazza), Olivier FROMILHAGUE (Espérazza), Gaël SAN MARTIN (Espérazza), François LACROIX (Espezal), Didier PARIS (Fontanes de Sault), Patrick EMERY (Galinagues), Daniel CALVI (Gincoles), Marc SAN FRANCISCO (La Fajolle), Nadia PARACHINI (Quillan), Jacques SIMON (Quillan), Amandine MORENO (Quillan), Véronique FERNANDEZ (Quillan), Sophie BOUTTIER (Quillan), Martine DAFFOS (Quillan), Benoît OLIVE (Roquefort de Sault), Thierry COUTEAU (Ste Colombe sur l'Hers) et Sylvie BRINGUIER (Val de Lambronne),

Absents : Jean Marc MURATORIO (Mérial) et Jérôme ARTIGUES (Rivel).

Secrétaire de séance : David FERNANDEZ

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Christian SOULA, vice-président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Président pour présider au vote des comptes administratifs et aux modalités de scrutin pour les votes des délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-12

relatifs à l'adoption des comptes administratifs et des comptes de gestion,
 Considérant que Christian SOULA, vice-président, a été désigné pour présider la séance pendant l'adoption des comptes administratifs,

Considérant que le Président s'est retiré,

Vu le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif (délibération DC 2023-030),

Après en avoir délibéré,

| | | | |
|----------------------|----|--------------------|----|
| Conseillers présents | 55 | Suffrages exprimés | 58 |
| Retraits avant vote | 1 | Pour | 58 |
| Abstentions | 0 | Contre | 0 |

Déport du Président pendant toute la durée des débats sur le vote des 8 comptes administratifs

- ADOPTE le compte administratif du budget général ;
- ARRETE les résultats de l'exercice 2023 :
 - Section de fonctionnement : +2 598 359,34 € (résultat cumulé)
 - Section d'investissement : -483 436,62 € (solde d'exécution cumulé).

Pour extrait conforme
 Francis SAUTOU, Président de la CCPA



Acte certifié exécutoire compte tenu

- ❖ de sa transmission en sous-préfecture le 26/03/24
- ❖ et de sa publication le 26/03/24